

Alpes de Haute Provence
Commune d'AUBIGNOSC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 OCTOBRE 2017

Membres en exercice :	15
Présents :.....	11
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N° 53/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20171025-DE201753RIFSEEP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2017

Publication : 26/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



---- L'an deux mille **DIX-SEPT**
le **25 octobre** à **18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 19 octobre 2017

Membres présents : Mmes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, LATIL Yves, WALCZAK Franck, VILLETTE Christelle et BERTOU Christel.**

4 Absent(s) excusé(s) : **TURCAN Nicole, MACCARIO Fabrice, WALLON Muriel, et WEBER Hélène.**

Pouvoir(s) 4 : **TURCAN Nicole** pouvoir à **DELMAERE Christian, MACCARIO Fabrice** à **LERDA Serge, WALLON Muriel** à **AVINENS René** et **WEBER Hélène** à **ROBERT Frédéric.**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET :

PROJET DE DELIBERATION POUR LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP AU 1^{er} janvier 2018.

---- Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le nouveau régime indemnitaire leur a été présenté lors de la séance du 08 décembre 2016 mais sa mise en place était conditionnée à la parution de l'arrêté confirmant l'application effective du régime aux adjoints techniques territoriaux.

---- Le RIFSEEP est aujourd'hui applicable à tous les agents de la commune.

---- Un projet de délibération a été envoyé à l'assemblée délibérante.

---- Si ce projet est validé, il sera transmis, selon la réglementation en vigueur, pour AVIS au Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence. La délibération portant décision d'instauration sera prise à l'issue.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ❖ **VALIDE** le projet présenté, annexé à la présente délibération.
- ❖ **DEMANDE** l'avis du Comité Technique paritaire

Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus .

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

René AVINENS

